RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Gironde-sur-Dropt
Département de la Gironde
Arrondissement de Langon

Pa

Arrêté portant interdiction de stationner

Le Maire de Gironde sur Dropt,

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités Locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-4 ;
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-1, R 417-9, R 417-10, R417-11 et R 417-12 ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement des véhicules sur le parking de la mairie en raison d'une manifestation organisée par l'association les BOUT'CHOUX du vendredi 06 novembre au dimanche 08 novembre 2026,

ARRETE

ARTICLE 1
Le stationnement de tous les véhicules à moteurs est interdit sur le parking de la mairie du vendredi 06 novembre 18h00 au dimanche 08 novembre 19h00

ARTICLE 2
Le stationnement de véhicule contrevenant à l'article 1 du présent arrêté est considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route ;

ARTICLE 3
La signalisation réglementaire sera mise en place par les services Techniques ;

ARTICLE 4
Les dispositions définies par l'article 1er prennent effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus ;

ARTICLE 5
Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur ;

ARTICLE 6
Ampliation du présent arrêté sera transmise :
- A la Brigade de gendarmerie de La Réole
- A la commune de Gironde-sur-Dropt pour affichage et publication
- A la présidente de l'association les BOUT'CHOUX

Fait à Gironde sur Dropt, le 4 novembre 2026

Le Maire
Philippe MOUTIER

Par délégation

Le responsable Technique
Manuel DOS SANTOS MATOS

46 avenue Général de Gaulle – 33190 GIRONDE SUR DROPT
05.56.71.11.18 05.56.71.11.05 gironde-sur-dropt@wanadoo.fr

Mise en ligne le : 04/11/2026 13:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Gironde-sur-Dropt
https://www.girondesurdropt.fr/documents_administratifs/85990